

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MARS 2015**

**Réf : 2015 – n° 02/5.2**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Présents : 28**

**Représentés :**

**Absents : 1**

**Date de convocation : 09/03/2015**

**Date d'affichage : 13/03/2015**

L'an deux mille quinze, Le DIX NEUF MARS à 17 heures 30, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Christelle BERTINI (arrivée en cours de séance), Véronique BONVICINI, Sabine ROUX (arrivée en cours de séance), Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Cédric BONATO (arrivée en cours de séance), Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

**Absent:** Hélène THELENE.

**II - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Pierre Maumejean** procède à l'appel nominatif des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**III – NOMINATION DU SECRETAIRE**

**Pierre Maumejean** propose la candidature de Véronique BONVICINI en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

**Vote :**

Unanimité

**IV - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE**

La convocation a été envoyée le 13 Mars 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- I – Appel nominatif des conseillers.
- II – Ouverture de la séance.
- III – Nomination du secrétaire
- IV - Approbation du conseil municipal du 25 Février 2015
- V – Approbation de l'ordre du jour de la séance
  - 1) Budget Centre Social - Compte de Gestion 2014
  - 2) Budget Centre Social - Compte Administratif 2014
  - 3) Budget Office de Tourisme - Compte de Gestion 2014
  - 4) Budget Office de Tourisme - Compte Administratif 2014
  - 5) Budget Office de Tourisme - Affectation de résultat 2014
  - 6) Budget Office de Tourisme - Budget Primitif 2015
  - 7) Budget Parkings - Compte de Gestion 2014
  - 8) Budget Parkings - Compte Administratif 2014
  - 9) Budget Parkings - Affectation de résultat 2014
  - 10) Budget Parkings - Budget Primitif 2015
  - 11) Budget Cinéma - Compte de gestion 2014
  - 12) Budget Cinéma - Compte administratif 2014
  - 13) Budget Cinéma - Affectation de résultat 2014
  - 14) Budget Cinéma - Budget Primitif 2015
  - 15) Fixation taux fiscalité 2015
  - 16) Budget commune - Compte de gestion 2014
  - 17) Budget commune - Compte Administratif 2014
  - 18) Budget Commune - Affectation des résultats 2014
  - 19) Budget Commune – Budget Primitif 2015.
  - 20) Tarifs parkings - modification
  - 21) Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - modification des statuts
  - 22) Bilan du foncier 2014
  - 23) Bilan des marchés publics 2014
- VI – Information des décisions prises par délégation de pouvoir
- VII – Questions diverses

Un ordre du jour complémentaire a été envoyé le lendemain avec en question :

- 24) DSP Brocantes

**Vote :**

Unanimité

**APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

**Pierre Maumejean** demande s'il y a des observations

**Fabrice Labarussias** votera contre avec son groupe car le DOB a été écrit par un agent de la collectivité qui se doit de rester neutre, alors que le document a été présenté avec des orientations politiques faisant référence à l'ancien mandat de M. Bonato.

**Pierre Maumejean** note ses observations et du fait qu'il vote contre.

**Philippe Cathala** a l'impression que pendant la mandature précédente, il y avait le même type de constat sur la rédaction de tous les DOB.

**Fabrice Labarussias** répond que souvent le DOB était alimenté grâce à l'écriture de la Chambre Régionale des Comptes.

**Pierre Maumejean** en prend note.

Vote :

Pour : 20. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

Avant d'aborder la première question, **Pierre Maumejean** propose de procéder à un vote global pour tous les budgets primitifs, car une disposition législative le permet, le budget étant présenté par chapitre. Il lit un extrait de « *l'article L 2312-2 du CGCT qui dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide, ainsi par article. Le conseil municipal peut donc adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.* Cette décision est confirmée par une jurisprudence

**Pierre Maumejean** soumet au vote l'approbation global de tous les budgets primitifs présentés ce soir.

Vote :

Unanimité

## AFFAIRE N° 1

### **BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL- COMPTE de GESTION 2014**

#### **Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

### **Débat**

**Fabrice Labarussias** indique que son groupe ne participera pas au vote de cette affaire puisque le Maire réaffecte dans le budget principal de la ville ce budget qui avait été demandé de rendre annexe par le Directeur de la CAF lors de la municipalisation du CESAM, et ce dans un souci de transparence, de lisibilité.

**Pierre Maumejean** note ses observations. Il note néanmoins que la CAF avait fini par déclarer qu'il n'y avait pas de problème.

**Fabrice Labarussias** répond que c'est faux. Lorsque le CESAM a été municipalisé, il y a eu un redressement de 80 000 € qui a été négocié par la ville à la baisse à 40 000 € suite à une double facturation de prestations qui était identique par le CESAM. Dans ce souci, la CAF a voulu pour rendre plus lisible les comptes, que ceux si soient annexés et qu'ils ne soient pas globalisés dans les comptes de la ville.

**Pierre Maumejean** s'est rapproché de la CAF et pour le budget 2015, cette administration a bien stipulé qu'il n'y avait aucun problème.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

### **Vote :**

Pour : 20. Abstentions : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

## **AFFAIRE N° 2**

### **BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - Fonctionnement
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 13 055.27 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 17 693.29 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + **30 748.56 €**
  - De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
  - De dire que cet excédent sera repris au budget de la Commune du fait de la suppression à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 du présent budget annexe

Le conseil municipal est invité à délibérer.

### Débat

**Pierre Maumejean** ouvre le débat.

**Amandine Jacinto** informe les élus que son groupe votera contre pour être cohérent avec le vote précédent

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Le débat étant clos, **Monsieur le Maire** quitte la salle.

### Vote :

Pour : 19. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

Arrivée de Sabine ROUS – 17 h 50

### AFFAIRE N° 3

**BUDGET ANNEXE OFFICE de TOURISME- COMPTE de GESTION 2014**

**Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
5. STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
6. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

### **Débat**

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

### **Vote :**

Pour : 21. Abstentions : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto.

## **AFFAIRE N° 4**

### **BUDGET ANNEXE OFFICE de TOURISME-COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - Fonctionnement
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 20 694.52 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 39 604.41 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + **60 298.93 €**
  - Investissement
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 6 029.54 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 2 892.63 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + **8 922.17 €**
  - TOTAL
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 26 724.06 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 42 497.08 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + **69 221.10 €**
- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal est invité à délibérer

### **Débat**

**Pierre Maumejean** ouvre le débat.

**Fabrice Labarussias** informe les élus que lors du mandat précédent, l'ensemble des élus recevait les liasses budgétaires avec la note de synthèse, 5 jours ouvrés avant le vote du budget afin de pouvoir le préparer correctement et de pouvoir voter de façon « valable » les différentes questions abordées. Dorénavant les liasses sont consultables en mairie, auprès du secrétariat. Il regrette que celles-ci lui aient été remises le mardi, lui laissant uniquement le mercredi pour les étudier, le vote ayant lieu le jeudi. Étant le seul de son groupe à faire partie de la commission des finances, il est donc le seul de son groupe à détenir cette liasse. Il souhaite des informations concernant les charges à caractère général qui passent de 75000 euro sur le CA 2013 à 96000 euro soit une augmentation de 30%.

**Pierre Maumejean** répond qu'il est mentionné : crédits ouverts 102 950 €, mandats émis 96 777 €.

**Fabrice Labarussias** fait référence au CA 2014 qui dénote en un an une augmentation de 30 % des dépenses à caractère général.

**Fabrice Labarussias** demande des explications sur les 96 000 €

**Jeannine Soleyrol** intervient car les élus discutent sur le CA de 2014. Il est bien mentionné 96 000 € mais les 102 000 € dont fait mention M. Labarussias figuraient sur le BP 2013.

**Fabrice Labarussias** demande si elle peut expliquer pourquoi il y a une augmentation d'environ 30 % de ces charges à caractère général entre 2013 et 2014 sur les CA.

**Pierre Maumejean** explique que les élus discutent du CA 2014 qui est appliqué à partir des crédits ouverts sur un budget qui avait été préparé et qui a été voté par la nouvelle équipe 15 jours après. On constate des crédits annulés à hauteur de 66 172 €. Son équipe a utilisé moins d'argent que ce que l'ancienne municipalité avait permis d'utiliser puisque c'est M. Bonato qui avait monté le budget.

**Fabrice Labarussias** lui rappelle que ce budget a été voté lorsqu'il a été élu.

**Pierre Maumejean** rappelle que lors de sa prise de fonction en avril, le budget a été voté le 30 avril. Il défie quiconque de monter un budget pour la commune d'Aigues-Mortes en une quinzaine de jours. Il faut être sérieux, ce budget avait été monté par les services de l'ancien mandat, il a fait quelques ajustements sur l'investissement et c'est tout.

**Fabrice Labarussias** lui fait remarquer que ce sont les services de la Mairie qui ont monté le budget, et non les siens.

**Pierre Maumejean** ajoute qu'à l'époque, ces services travaillaient sous sa responsabilité en tant qu'élus, et M. Labarussias en connaissait toutes les arcanes et toutes les lignes.

**Fabrice Labarussias** est d'accord, mais sa question de départ ne mentionnait pas le BP 2014.

**Pierre Maumejean** lui répond qu'il lui parle du CA 2013 alors qu'on est sur le CA 2014 et s'en tient à cette question.

**Jeannine Soleyrol** informe que l'augmentation vient des catalogues et imprimés que l'ancien Maire avait mis sur le BP.

**Pierre Maumejean** rappelle que ce soir, les élus discutent du CA 2014. Si M. Labarussias veut des précisions sur le CA 2013, qu'il avait entre les mains, il lui aurait donné. Il n'est pas venu à la commission des finances, tant réclamé à cor et à cri, et il le regrette.

**Fabrice Labarussias** rappelle que pendant 6 ans, en tant que vice-président de la commission des finances, il a toujours tenu à réunir le lundi précédent le conseil, à 17h ou 17h30. Désormais, les commissions ont lieu en pleine journée (15h), pendant le temps de travail. Il en est de même pour le conseil d'administration du CCAS (dont il fait partie) qui se tient dorénavant le matin (9h30), afin que les élus qui travaillent aient des difficultés à y assister.

**Pierre Maumejean** se souvient des propos de l'ancien Maire aux objections identiques que l'opposition lui fait: « non, on le fait l'après-midi car le soir, à partir de 17 h il n'y a plus de service administratif ». Et il ajoute qu'après la démission de M. Ceccotti, il avait été élu à deux commissions qui ne se sont jamais réunies. Idem de la commission accessibilité. Il invite M. Labarussias à le rencontrer, afin de régler ces problèmes d'intendance.

**Fabrice Labarussias** est ravi de cette proposition, car il a envie de travailler, d'avoir des éléments et là il est en difficulté. Il rappelle que la commission des finances, sous l'ancienne mandature, s'est réunie une dizaine de fois le lundi à 17 h – 17 h 30.

**Pierre Maumejean** pense que l'on peut étendre le champ de ses propositions à toutes les commissions.



**Fabrice Labarussias** rappelle aussi que la commission du CCAS, sous le mandat précédent, se tenait le soir vers 18 h. Depuis un an, pour assister aux réunions, il a eu besoin de nombreuses autorisations d'absence de son employeur, l'Education Nationale, et il pense aussi à ses élèves qui restent seuls.

**Pierre Maumejean** lui rappelle qu'il a des décharges d'horaires. Il rappelle également que les CAO et les DSP se réunissaient toujours vers 14 h. du temps de M. Bonato.

**Fabrice Labarussias** revient aux recettes de fonctionnement, chapitre 75, on note une augmentation de recettes des produits de gestion courante. Il demande une explication. Sur le CA 2013 on passe de 300 000 à 320 000 €

*Arrivée de M. Bonato : 18 h*

**Pierre Maumejean** indique qu'il s'agit des produits dérivés.

**Fabrice Labarussias** n'a trouvé, dans la liasse du CA de l'Office de Tourisme, aucun élément concernant les amortissements et les biens amortis.

**Pierre Maumejean** lui rappelle qu'il n'y a pas d'investissement donc pas d'amortissement.

**Fabrice Labarussias** ne parle pas d'investissement, mais parle d'éléments d'information concernant les amortissements et le détail des catégories des biens amortis mais l'Office de Tourisme a fait des investissements.

**Pierre Maumejean** passe la parole au DGS qui explique que l'annexe 4 reprend les amortissements de l'Office de Tourisme, page 21, annexe qui était à la disposition des élus auprès du secrétariat.

**Fabrice Labarussias** remarque que son CA s'arrête page 19. Mardi soir, il est venu consulter le dossier du conseil municipal qui s'arrêtait aussi à la page 19.

**Pierre Maumejean** fait remarquer à M. Labarussias que les annexes es étaient également à sa disposition en Mairie, au secrétariat.

**Fabrice Labarussias** rétorque que ces pièces n'y étaient pas. Quand il a consulté le dossier complet du conseil municipal, les pièces étaient celles qui ont été fournis à l'issue de la commission des finances.

**Pierre Maumejean** regrette qu'il n'ait pas assisté à la commission des finances. Ces pièces annexes étaient justes à côté, il pouvait les consulter.

**Fabrice Labarussias** estime que toutes les pièces doivent être dans le dossier du conseil.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Le débat étant clos, **Monsieur le Maire** et quitte la salle ainsi que M. Bonato (ancien Maire)

**Vote :**

Pour : 21. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### AFFAIRE N° 5 :

#### **BUDGET ANNEXE OFFICE de TOURISME- AFFECTATION des RESULTATS 2014 :** **Rapporteur : Mme Soleyrol**

Le compte administratif 2014 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de 60 298.93 €
- Un excédent d'investissement de : 8 922.17 €

Il est proposé au conseil municipal

- D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 60 298.93 € € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

#### Débat :

**Fabrice Labarussias** demande des explications en section de fonctionnement sur l'augmentation des charges à caractère général – chapitre 11 entre le CA 2014 et le BP 2015.

**Pierre Maumejean** lui fait remarquer que la question porte sur l'affectation des résultats du CA du Budget de l'Office et non sur le BP, et qu'il pourra poser sa question le moment voulu.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

#### Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto.

**Cédric BONATO** indique que son groupe laissera son bras à terre car le groupe votera contre l'ensemble du budget.

### AFFAIRE N° 6

#### **OFFICE de TOURISME – BUDGET PRIMITIF 2015**

Rapporteur : Mme Soleyrol

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 de l'Office de Tourisme qui peut se résumer comme suit :

#### **DEPENSES de FONCTIONNEMENT : 443 944 €**

011 Charges à caractère général :	130 400 €
012 Charges de personnel & frais assimilés :	280 000 €
67 Charges exceptionnelles :	10 000 €
68 Amortissements :	3 544 €
014 Atténuation de produits :	20 000 €

**RECETTES de FONCTIONNEMENT : 443 944 €**

70 Produit des services, du domaine :	2 950 €
73 Impôts & taxes :	200 000 €
74 Dotations & participations :	42 000 €
75 Autres produits & gestion courante :	138 696 €
002 Résultat de fonctionnement reporté :	60 298 €

**DEPENSES d'INVESTISSEMENT :**

21 : immobilisations corporelles :	12 466 €
------------------------------------	----------

**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

001 : Résultat d'investissement reporté :	8 922 €
28 : Amortissements :	3 544 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Cédric BONATO** demande des explications sur les charges à caractère général qui de 97 000 € passe à 130 000 €.

**Pierre Maumejean** explique que pour mémoire, le budget précédant mentionnait 102 950 €.

**Cédric BONATO** demande alors pourquoi de 102 950 € on passe à 130 000 €, soit plus de 30 % d'augmentation.

**Pierre Maumejean** indique qu'il y a eu des augmentations sur le poste 611 contrats de prestations de service, avec la maintenance de la borne informatique placée devant l'Office de Tourisme, son entretien, la maintenance des copieurs. Pour le 6232 Fêtes et Cérémonies, il s'agit essentiellement du Noël Camarguais.

**Cédric BONATO** note quand même une augmentation de 30 % des charges en une année, et pour les charges de personnel, en chapitre 12, on passe de 223 000 € à 280 000 € et demande si le Maire a embauché du personnel.

**Pierre Maumejean** répond qu'il est prévu d'embaucher deux saisonniers sur 6 mois à l'Office de Tourisme, afin d'étendre les tranches horaires d'ouverture.

*Arrivée de Christelle Bertini – 18 h 20*

**Cédric BONATO** constate avec étonnement que deux saisonniers coûtent 50 000 €

**Pierre Maumejean** ajoute qu'il y a un mi-temps supplémentaire entre le cinéma et l'Office de Tourisme, tenant compte également des glissements vieillesse, technicité qui viennent s'y ajouter.

**Cédric BONATO** remarque une augmentation de 20 % sur le chapitre 12 et 30 % sur le chapitre 11. Il intervient sur les recettes de fonctionnement, en taxes et impôts, car c'est l'Office de Tourisme qui récupère la taxe de séjour.

**Pierre Maumejean** lui confirme comme il l'avait annoncé lors du DOB, la taxe de séjour sera directement perçue par le budget de l'Office.

**Cédric BONATO** lui rappelle que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes lui avaient expressément demandé que cette taxe rentre dans le budget général, permettant ensuite de subventionner l'Office de Tourisme.

**Pierre Maumejean** cite l'article L 133-7 du Code de Tourisme qui stipule : « *l'affectation de la taxe de séjour dépend de la présence ou non d'un office de tourisme puisque si la commune en dispose le budget de l'office de tourisme comprend en recettes le produit de la taxe de séjour.* » Il est dans la légalité.

**Fabrice Labarussias** pense que c'est un problème de ligne budgétaire. Le budget n'est pas conforme à la règle et le Maire vient d'ailleurs de le lire. C'est à la mairie de percevoir cette taxe et de décider si elle l'affecte totalement ou partiellement sur le budget de l'office de tourisme.

**Pierre Maumejean** rappelle que les dispositions de l'article qu'il vient de lire. Il prend note de son observation.

**Cédric BONATO** intervient sur le chapitre 75 autres produits gestion courante. Il y a une baisse de 320 000 € sur le CA à 138 000 € et demande des explications.

**Jeannine Soleyrol** explique que la différence vient des 200 000 € qui ont été reportés sur le 73.

**Pierre Maumejean** explique que la taxe de séjour se perçoit au chapitre 73 et non pas au 75.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

## **AFFAIRE N° 7**

### **BUDGET ANNEXE PARKINGS- COMPTE de GESTION 2014**

**Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Cédric BONATO** et son groupe s'abstiendront sur les comptes de gestion.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 22. Abstentions : 6 Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### AFFAIRE N°8

#### **BUDGET ANNEXE PARKINGS-COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - Fonctionnement
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 93 353.33 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : + 93 353.31 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 598 865.73 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014: + **598 865.75 €**

- Investissement
  - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : - 779 699.26 €
  - Résultat de l'exercice 2014 : + 246 661.86 €
  - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : - **533 037.40 €**
- **TOTAL**
  - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : -686 345.93 €
  - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 93 353.31 €
  - Résultat de l'exercice 2014 : + 845 527.59 €
  - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + **65 828.35 €**
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal est invité à délibérer

#### Débat :

**Cédric BONATO** demande des explications sur le chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés on passe en 2013 de 570 000 € à 120 000 €. D'où vient cette baisse.

**Pierre Maumejean** indique que l'on a enlevé le personnel de police ainsi que ceux d'autres services administratifs qui étaient rémunérés, pour partie, sur ce budget.

**Cédric BONATO** demande s'il les a remis au BP.

**Pierre Maumejean** répond que oui.

**Cédric BONATO** demande pourquoi faire ce jeu.

**Pierre Maumejean** explique que l'on essaie de corriger ce qu'on pense être une erreur d'orientation mais il faut faire attention. C'est une orientation que l'on corrigera au fur et à mesure des exercices budgétaires, une correction trop brutale devenant très périlleuse pour le budget.

**Cédric BONATO** remarque une diminution sur le chapitre 77 produits exceptionnels, de 59 235 € on passe à 13 228 € et demande des explications.

**Pierre Maumejean** indique qu'il s'agit d'annulations de mandats irrécouvrables en accord avec la Trésorerie.

**Cédric BONATO** remarque que la somme de 40 000 € de mandats annulés est historique.

**Pierre Maumejean** ajoute qu'il y a également des remboursements de sinistres mais ce sont des créances annulées. D'ailleurs, M. Bonato de son temps, a fait la même démarche. Le montant des créances annulées au dernier conseil municipal était très important, d'autant que ces créances dormaient depuis 2 ou 3 ans.

**Cédric BONATO** est très étonné et demande quels sont ces mandats.

**Pierre Maumejean** les lui fournira.

**Fabrice Labarussias** demande des informations sur l'état de la dette de ce CA, par répartition des emprunts, par structure de taux, par nature de dette.

**Pierre Maumejean** les avait annoncé dans le DOB.

**Cédric BONATO** regrette que des données n'aient pas été fournies.

**Pierre Maumejean** demande s'il faut recommencer le débat qu'il a eu au début de cette séance.

**Fabrice Labarussias** indique que dans le document fourni il manque : l'état de la dette par répartition des emprunts et par structure de taux, l'état de la dette par répartition de la dette, le bilan concernant la variation du patrimoine, le calcul du ratio d'endettement, l'état des contrats de crédits bails, la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement, aucun élément sur l'état du personnel de la collectivité de rattachement.

**Pierre Maumejean** aurait pu donner quelques indications sur la dette des parkings, son évolution depuis 2010 à ce jour, en intérêt, capital, annuité mais cela ne semble pas la question de M. Labarussias. Sa question porte sur une demande de communication de document qui figurait dans l'annexe que M. Labarussias aurait pu consulter au secrétariat de la Mairie. Comme il n'a rien à cacher, et que sa demande est légitime, il aura tous ces éléments.

**Fabrice Labarussias** comprend que dans la liasse fournie à l'issue de la commission des finances, à laquelle il a fait faire un document de remise de document, il manque des informations.

**Pierre Maumejean** répond que non. Il aurait pu les analyser lors de la commission des finances. Il n'y peut rien.

**Stéphane Pignan** indique qu'il a eu la chance d'avoir l'intégralité des documents et les annexes faisaient partie de cette commission qui s'est tenu mardi après-midi.

**Pierre Maumejean** remercie M. Pignan pour cette précision qui montre bien que bien qu'appartenant à l'opposition, il n'a rien à cacher.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Le débat étant clos, **Monsieur le Maire** et quitte la salle ainsi que M. Bonato (ancien Maire)

**Cédric BONATO** avant de sortir indique après avoir consulté l'ensemble des documents de M. Pignan, qu'ils sont identiques à ceux de M. Labarussias et qu'ils sont donc incomplets. Il donne comme exemple la liasse du CA 2014 qui se termine à la page 22.

Vote :

Pour : 21. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

**Pierre Maumejean** ajoute que la mise à disposition des textes qui ont été fournis sont conformes à ce qui a été voté par l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité dans le fonctionnement intérieur de ce conseil municipal.

**Fabrice Labarussias** respecte le règlement du conseil municipal même s'il devient très contraignant dorénavant, il met en cause le manque d'informations dans les documents fournis

#### AFFAIRE N° 9

#### **BUDGET ANNEXE PARKINGS AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Le compte administratif 2014 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de 598 865. 75 €
- Un déficit d'investissement de : 533 037.40 €

Il est proposé au conseil municipal

- D'affecter 533 037.40 € à l'équilibre de la section d'investissement.
- D'affecter le solde soit 65 828.35 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal est invité à délibérer

#### Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

#### Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

#### AFFAIRE N° 10

#### **PARKINGS – BUDGET PRIMITIF 2015**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe parkings, qui peut se résumer comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 1 133 974 €**
  - 011 Charges à caractère général : 427 500 €
  - 012 Charges de personnel & frais assimilés : 600 000 €
  - 66 Charges financières : 78 001 €
  - 68 Dotations aux amortissements : 28 473 €
- **Recettes de fonctionnement : 1 133 974 €**



○ 70 Produits des services... :	1 067 846 €
○ 77 Produits exceptionnels :	300 €
○ 002 Résultats de fonctionnement reporté :	65 828 €
● <b>Dépenses d'investissement : 1 073 013 €</b>	
○ 001 Solde d'exécution :	533 038 €
○ 1641 emprunts :	152 000 €
○ 21 immobilisations corporelles :	77 975 €
○ 23 immobilisations en cours :	310 000 €
● <b>Recettes d'investissement : 1 073 013 €</b>	
○ 10 dotations fonds divers et réserves :	533 038 €
○ 13 subventions d'investissement :	511 502 €
○ 28 amortissements :	28 473 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Débat :

**Cédric BONATO** intervient sur le chapitre 011 – charges à caractère général. Sur le CA 290 000 € ont été dépensés et il est prévu une augmentation de 47 % sur le BP 2015. Il demande à quoi correspond cette augmentation.

**Pierre Maumejean** répond qu'il s'agit des locations immobilières qui augmentent de 120 000 €, des locations de certains terrains privés qui ont été loués, des barrières de parking qui amputent aussi le budget. Ce sont les terrains loués à l'occasion des Fêtes de la St Louis, le terrain Mezy.

**Cédric BONATO** demande le prix de location de ces terrains privés.

**Pierre Maumejean** les lui communiquera. Il y a aussi l'aménagement du parking avec la location des barrières.

**Cédric BONATO** intervient sur les charges de personnel – chapitre 12. On passe de 120 000 € à 600 000 € et demande à combien d'agents sont mis à disposition des parkings.

**Pierre Maumejean** répond que 9 agents à la Police Municipale sont prévus et 2 secrétaires.

**Cédric BONATO** trouve que la somme de 500 000 € est importante et que les ratios ont dû changer. Il intervient sur les recettes de fonctionnement chapitre 77. Pour mémoire en 2013 il y avait 59 000 € sur le CA, en 2014 : 13 000 € alors qu'on avait annulé des mandats et on passe à 300 €. Pourquoi les recettes passent en deux ans de 59 000 € en produits exceptionnels à 300 €

**Pierre Maumejean** explique qu'il n'y a plus de mandats à annuler, donc des recettes en moins.

#### Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### **AFFAIRE N° 11**

## **BUDGET ANNEXE CINEMA- COMPTE DE GESTION 2014**

**Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
5. STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
6. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

### Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

### Vote :

Pour : 22. Abstentions : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### **AFFAIRE N° 12**

## **BUDGET ANNEXE CINEMA-COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif

- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - Fonctionnement
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 87 576.44 €
  - Investissement
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 :- 16 793.14 €
- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal est invité à délibérer

#### Débat :

**Cédric BONATO** concernant le chapitre 11 remarque que les charges augmentent de 53 %. De 73 000 € au CA on passe à 112 000 €. Il demande quelles sont les dépenses supplémentaires sur ce compte.

**Pierre Maumejean** indique que cette année, il est sur un exercice complet. L'an dernier, le budget était tronqué. Il ajoute qu'il y a eu 54 564 € d'annulation. La sous traitance générale, c'est-à-dire la location des films a diminué, les voyages et déplacements ont diminué, ainsi que les réceptions, notamment la manifestation Effet Stars, les récompenses. Il faut aussi tenir compte de la baisse au niveau des impôts indirects la SACEM

**Cédric BONATO** estime qu'il est important de lister les baisses du chapitre 11 qui augmentent sur le BP et surtout la baisse des charges de personnel qui augmentent sur la suite à venir.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

**Monsieur le Maire** quitte la salle ainsi que M. Cédric Bonato (ancien Maire)

#### Vote :

Pour : 21. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### **AFFAIRE N°13**

#### **BUDGET ANNEXE CINEMA AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Le compte administratif 2014 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de 87 576.44 €
- Un déficit d'investissement de : 16 793.14 €

Il est proposé au conseil municipal

- D'affecter 16 793.14 € à l'équilibre de la section d'investissement
- D'affecter le solde soit 70 783.30 € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 21. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

**AFFAIRE N° 14**

**CINEMA – BUDGET PRIMITIF 2015**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe cinéma, qui peut se résumer comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 446 917 €**
  - 011 Charges à caractère général : 112 200 €
  - 012 Charges de personnel & frais assimilés : 120 000 €
  - 68 Dotations aux amortissements et provisions:202 127 €
  - 023 virements section d'investissement : 12 590 €
- **Recettes de fonctionnement : 446 917 €**
  - 70 Produits des services... : 42 125 €
  - 74 Dotations & participations : 12 500 €
  - 75 Autres produits de gestion courante : 321 509 €
  - 002 Résultats de fonctionnement reporté : 70 783 €
- **Dépenses d'investissement : 31 511 €**
  - 001 Solde d'exécution : 16 794 €
  - 21 immobilisations corporelles : 14 717 €
- **Recettes d'investissement : 31 511 €**
  - 021 autofinancements prévisionnels : 12 590 €
  - 10 Dotations, fonds divers, réserves : 16 794 €
  - 28 amortissements : 2 127 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Cédric BONATO** demande des explications sur le chapitre 11. Sur le BP 2015, on note + 53 %, soit 112 000 € de charges supplémentaires

**Pierre Maumejean** répond que ce sont des charges à caractère général. Le budget est en diminution par rapport aux budgets précédents. Sur le budget précédent, qui n'est pas le compte administratif, comme le dit M. Bonato, Sur le BP, on note 127 705 €

**Cédric BONATO** n'est pas d'accord car la proposition du Maire sur le BP est de 112 200 €, et sur le CA 2014, ce qui a été dépensé c'est 73 140 €, soit 53 % d'augmentation

**Pierre Maumejean** explique qu'on n'est pas sur la même durée et qu'il y a eu des charges supérieures au CA mais qui sont bien inférieures au BP voté en 2014.

**Cédric BONATO** indique que le BP est une projection. Ce qui l'intéresse, c'est ce qui est dépensé et ce qui va être dépensé.

**Pierre Maumejean** répond qu'il n'a pas le CA sous les yeux, sinon il aurait fallu faire une balance entre le CA et le BP voté, en passant par le BP de l'an dernier. Il n'est pas en mesure de lui répondre immédiatement. Il constate que par rapport au BP 2014, il est bien en dessous.

**Cédric BONATO** veut des explications sur le chapitre 011. En attendant, il demande des explications sur le 012. Le conseil municipal est réuni pour débattre et avoir tous les éléments pour voter un budget. L'art de la pédagogie est de dire et de redire. Concernant le chapitre 012, personnel, sur le CA 2014, 71 000 € ont été dépensés et 120 000 € sont prévus sur le BP soit 70 % de plus. Il demande si le Maire a l'intention d'embaucher au cinéma.

**Pierre Maumejean** répond que 2 projectionnistes, 1 secrétaire, 1 secrétaire à mi temps sont prévus. Il annonce qu'il serait étonnant que ce budget soit appliqué.

**Cédric BONATO** : « le budget que l'on vote ce soir sera insincère ? »

**Pierre Maumejean** explique que ce budget peut devenir sans objet.

**Cédric BONATO** revient sur le chapitre 74 – Subventions – donc recettes. En 2014 elles se montaient à 192 000 € et le Maire prévoit sur le BP 2015, 12 500 €

**Pierre Maumejean** répond que ce sont des recettes d'exploitation. La commune ne va pas verser au cinéma la même subvention.

**Cédric BONATO** demande où sont les subventions du Conseil Général et de la Région ?

**Pierre Maumejean** estime qu'il faut être sûr de ces subventions. On ne peut pas les comptabiliser sans être certain d'avoir les accords formels. L'ancienne équipe a oublié ce principe notamment lors de la rénovation de l'Ecole Charles Gros où la commune devait avoir 500 000 € de subvention du Conseil Général et de la Région, alors que la subvention allouée a été seulement de 66 000 €. Il veut être prudent.

**Cédric BONATO** estime que « l'école républicaine doit être le fer de lance de nos idées ».

**Pierre Maumejean** pense qu'il est hors sujet. On parle des subventions. Il répond sur le sujet.

**Cédric BONATO** comprend donc que le Maire n'a pas les notifications alors qu'elles se font d'une année sur l'autre. Il revient sur le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante. Il note une augmentation puisque la somme de 321 509 € a été inscrite.

**Pierre Maumejean** répond que ce sont les revenus des immeubles.

**Cédric BONATO** demande le nombre des entrées au cinéma.

**Pierre Maumejean** répond environ 10 000 personnes au cinéma municipal.

**Cédric BONATO** demande le nombre d'enfants qui se sont rendus au cinéma, dans le cadre d'école et cinéma.

**Arnaud Fourel** communiquera le nombre car tout est mentionné dans les comptes rendu des conseils de classe.

**Cédric BONATO** aimerait avoir le ratio qui était de 4 000 enfants.

**Pierre Maumejean** revient aux charges à caractère général. Le chapitre 611 comprend les locations de films pour 10 000 €, le 6236 comprend les catalogues et imprimés pour 4 000 € et le remboursement à la collectivité de rattachement pour 10 000 €

Il en profite pour informer les élus qu'il est en négociation avec la Société Culturespaces depuis plusieurs mois, pour sortir de cette situation ubuesque, tout en ayant eu des contacts courtois et âpres. La dernière rencontre a eu lieu avec leurs avocats et il ne désespère pas d'ici peu de temps d'avoir une issue favorable qui soit très raisonnable pour les finances de la commune. Rien n'étant acté, le conseil municipal sera tenu informé.

**Cédric BONATO** remarque que les lignes budgétaires ne correspondent pas au chapitre 11. Il demande d'où émanent les chiffres des dépenses de fonctionnement.

**Pierre Maumejean** donne la parole à M. Nicodème

Au BP 2014 ?1 on constatait 74 000 € de dépenses en charge à caractère général. Par rapport au budget en 2014 on constate une dépense au chapitre 011 de 112 000 €. Si on rajoute 10 000 € de prestations de services + 4 000 € de catalogues et imprimés et 10 000 € de remboursement à la collectivité de rattachement on a bien 30 000 € qui font la différence entre les deux.

**Cédric BONATO** remarque 3 000 € sur la ligne catalogues et imprimés ; Il demande des explications sur le chapitre 75. Sur la ligne « autres produits de gestion courante », on passe de 1.59 € à 321 509 €. Il ne comprend plus. Il souhaite des explications sur le chapitre 11. Il est en défaut d'informations.

**Pierre Maumejean** regrette que ce refrain devienne si lassant, alors qu'il a proposé de rencontrer M. Bonato. « Vous vous dites être en défaut d'information, je peux l'entendre ». Il répète qu'il a respecté scrupuleusement le règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal que l'ensemble des élus a voté.

**Pierre Maumejean** propose une suspension de séance.

A la reprise de la séance, **Pierre Maumejean** revient sur le chapitre 75 – autres produits de gestion courante qui de 1.59 € passe à 321 509 €, il s'agit là de combler le déficit du cinéma et d'accorder au cinéma cette recette complémentaire

**Cédric BONATO** fait remarquer que la subvention a baissé et que les produits de gestion courante ont augmenté. Il demande si c'est la subvention qui régulait la gestion du cinéma, ce qui expliquerait ces écritures comptables.

**Pierre Maumejean** lui répond que c'est cela.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### AFFAIRE N° 15

#### **TAUX d'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2015**

**Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter pour 2015, les taux d'imposition suivants, identiques à ceux de 2014 :

	2014	2015(estimations)	B
T.H	13 954 963 €	14 080 558 €	A
F.B	11 160 148 €	11 352 477 €	S
F.N.B	179 005 €	180 616 €	E
Total	25 294 116 €	25 613 651 €	S

T.H	16,05	16,05	
F.B	26,86	26,86	%
F.N.B	102,61	102,61	

T.H	2 239 725 €	2 259 930 €	I
F.B	2 997 652 €	3 049 275 €	M
F.N.B	183 624 €	185 330 €	P
Total	5 421 001 €	5 494 535 €	T

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Jeannine Soleyrol** informe l'assemblée qu'il n'y a donc pas d'augmentation d'impôt pour 2015.

**Cédric BONATO** demande s'il est possible d'obtenir la notification fiscale 1259.

**Pierre Maumejean** répond que malheureusement il ne l'a pas encore reçu des services fiscaux.

**Cédric BONATO** est étonné car les autres communes l'ont déjà obtenu.

**Fabrice Labarussias** rétorque que c'est un document indispensable du vote du budget.

**Pierre Maumejean** répond qu'à ce jour, la notification n'est pas connue et que les taux d'imposition pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive n'augmentent pas.

Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

**Pierre Maumejean** remarque le groupe de M.Bonato vote contre le gel de l'imposition des taxes.

**Cédric BONATO** vote contre en raison du défaut d'information.

### **AFFAIRE N°:16**

#### **BUDGET COMMUNE- COMPTE de GESTION 2014**

**Rapporteur : Mme SOLEYROL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

7. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
8. STATUANT sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
9. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :



Pour : 22. Abstentions : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### AFFAIRE N°17

#### **BUDGET COMMUNE-COMpte ADMINISTRATIF 2014**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - **Fonctionnement**
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 1 484 016.08 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 1 284 016.08 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 534 591.40 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : **+ 734 591.40 €**
  - **Investissement**
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : - 236 414.17 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 715 337.27 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 478 923.10 €
  - **TOTAL**
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : 1 247 601.91 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 1 284 016.08 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 1 249 928.67 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + 1 213 514.50 €
- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Fabrice Labarussias** revient sur la question des taux d'imposition et la raison du vote de son groupe. Il demande au Maire de reprendre les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes qui est édifiant.

**Pierre Maumejean** reprend les remarques de la Chambre Régionale des Comptes qui accusent le Maire de l'ancien mandat d'avoir mis une pression fiscale énorme sur la commune qui ne pouvait pas s'expliquer uniquement par l'augmentation des bases dont elle disait que ce système avait des limites. Il rappelle que les impôts ont augmenté de 30 % en deux ans.

**Fabrice Labarussias** s'insurge et lui demande de refaire une lecture car M. Mauméjean en fait une interprétation erronée. La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport de 2010, dénonçait la non augmentation des impôts pendant 20 ans, ce qui avait ruiné les ressources de la ville. Concernant les ratios du CA 2014, on se trouve dans la même situation que sous les mandats d'avant 2008. Les produits d'imposition par rapport à la population, sont en équilibre. Les recettes de fonctionnement par rapport à la population, sont en chute. Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, sont en très large augmentation. Et pour finir, la capacité d'autofinancement étant négative dès la première année de ce mandat, on constate des dépenses d'équipement brut en chute libre. Il n'y a plus rien de structurant de programmé sur la commune. Il n'y a plus l'investissement.

**Pierre Maumejean** répond qu'on ne peut pas revenir à chaque fois en 2008 quand l'ancienne équipe a trouvé un « matelas » de 900 000 €, largement discuté avec Mrs Caire, Charpentier. Quand M. Bonato a été élu Maire, il a eu la chance d'avoir un développement des bases en 2008 qui était à 10 % et en 2009 à 7 %, il y a eu le remboursement de la TVA pour un montant de 300 000 €. L'ancien Maire a démarré avec un « matelas » de 1 600 000 € que son équipe aurait bien voulu trouver en avril 2014.

« Quant à être au bord de la faillite, demandez à des élus de l'époque qui n'étaient ni de droite, ni de gauche, et qui constataient à l'époque que le budget était en équilibre ». On ne peut pas revenir à chaque fois sur la même chose.

**Fabrice Labarussias** reconnaît que « le bas de laine » de 900 000 euro, était réel et correspondait au reliquat des recettes de fonctionnement sur plusieurs exercices budgétaires. Il fait remarquer que sur les trois dernières années du mandat de M. Bonato, ont été basculés en excédent de fonctionnement capitalisé, 1 million d'euro, 1,4 millions d'euro et 1,2 millions d'euro.

**Pierre Maumejean** revient sur le CA 2007 avec un excédent cumulé de 964 879 €, CA 2013 le dernier de M. Bonato : excédent cumulé de 846 840 €, et excédent cumulé sur le CA 2014 : 989 357 €. Il demande à chacun de rester raisonnable.

**Fabrice Labarussias** estime rester raisonnable et analyse simplement les données que l'on a bien voulu lui communiquer. Dès cette année, le Maire ne bascule aucun excédent de fonctionnement en investissement et constitue à nouveau un « bas de laine ». Pour payer le capital de la dette, il fait remonter des ressources propres des recettes d'investissement et notamment de la FCTA. Concernant la résidence Marianne, il invite les élus à reprendre ce qu'ils ont voté l'année dernière, le CA 2013, et page 167 Opération > 54: aménagement de l'ancienne gendarmerie. Si sur ce budget, le Maire modifie la ventilation du financement et a recours massivement à l'emprunt, cela est de sa responsabilité.

**Pierre Maumejean** est plus qu'étonné et demande si l'ancienne équipe a tenu compte des surcoûts en voirie, des réseaux supplémentaires, des boxes pour les véhicules de police qui

vont coûter très cher, du mobilier affecté qui était vraiment obsolète, de la subvention que l'ancienne équipe a donné à Vaucluse Logement pour un montant de 70 000 €, de l'exonération faite par l'ancienne équipe de la taxe locale d'équipement. Tous ces cadeaux ont été faits au préjudice des Aigues-Mortais et de surcroît la balance des 650 000 € de la vente de la Perception lorsqu'elle se vendra un jour, sans en connaître à ce jour l'estimation.

**Fabrice Labarussias** veut connaître, pour le CA 2014, l'état de la dette, la répartition des emprunts par structure de taux, la dette par répartition et par nature de dette, il n'y a aucune information concernant la typologie de l'encours de la dette, aucun élément de bilan concernant la variation du patrimoine, aucune information sur les engagements donnés.

**Pierre Maumejean** suspend la séance.

A la reprise de séance, **Fabrice Labarussias** répond qu'il s'agit « c'est un déni de démocratie », car il reste des questions à poser. Il saisira la Préfecture de la tenue de ce conseil municipal, et fera un courrier d'alerte à la Chambre Régionale des Comptes.

**Jeannine Soleyrol** demande à M. Bonato de sortir pour le vote.

**Cédric BONATO** refuse de quitter la salle car il reste nombre de questions à poser et ajoute « Je ne quitterai la salle que par la force » Il demande si un emprunt a été souscrit en A la reprise de séance, il est passé au vote. M. le Maire quitte la salle, M. Bonato refuse toujours de sortir.

**Cédric BONATO** refuse que le conseil passe au vote.

Vote :

Pour : 21. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric Bonato, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### AFFAIRE N° 18

#### **BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Le compte administratif 2014 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Pour le budget principal :
  - Un excédent de fonctionnement de : 734 591.40 €
  - Un excédent d'investissement de : 478 923.10 €
- Pour le budget annexe Centre social (supprimé à compter du 1/1/2015) :
  - Un excédent de fonctionnement de : 30 748.56 €
- Soit globalement :
  - Un excédent de fonctionnement de : 765 339.96 €
  - Un excédent d'investissement de : 478 923.10 €

Il est proposé au conseil municipal

- D'affecter la totalité de l'excédent, soit 765 339.96 € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

### Débat :

**Fabrice Labarussias** observe qu'il n'y a pas de report capitalisé, donc rien n'est versé sur la section de recettes d'investissement et le capital de la dette va être payé avec les ressources propres de l'investissement et le Maire va amputer la ville de tous les investissements qu'elle aurait pu faire avec cet argent.

**Pierre Maumejean** lui répond que M. Labarussias a bien dû constater qu'il y a un excédent d'investissement. La somme a dû lui échapper. Au niveau des emprunts, son équipe n'arrive pas à la cheville de M. Bonato.

**Cédric BONATO** lui demande de les lui communiquer. Il regrette de ne pas pouvoir s'exprimer.

### Vote :

Pour 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

## **AFFAIRE N° 19**

### **BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2015**

**Rapporteur : Mme Soleyrol**

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 du budget de la Commune, qui peut se résumer comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 12 789 341 €**
  - 011 Charges à caractère général : 2 871 310 €
  - 012 Charges de personnel & frais assimilés: 6 274 000 €
  - 65 Autres charges de gestion courante : 1 576 609 €
  - 66 charges financières : 445 000 €
  - 67 charges exceptionnelles : 11 000 €
  - 68 Dotations aux amortissements : 653 000 €
  - 023 virement section d'investissement : 958 422 €
  
- **Recettes de fonctionnement : 12 789 341 €**
  - 013 Atténuation de charges : 124 500 €
  - 70 Produits des services... : 2 772 100 €
  - 042 Opérations d'ordre entre services : 244 756 €
  - 73 Impôts & taxes : 6 656 034 €
  - 74 Dotations & participations : 2 122 912 €
  - 75 Autres produits de gestion courante : 83 700 €
  - 77 Produits exceptionnels : 20 000 €
  - 002 Résultats de fonctionnement reporté : 765 339 €

- **Dépenses d'investissement : 3 853 792 €**
  - Dépenses non affectées : 796 000 €
    - 16 emprunts en euros : 746 000 €
    - 20 immobilisations incorporelles : 50 000 €
  - OP 32 : Mairie : 83 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 83 000 €
  - OP 33 : Centre social : 35 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 35 000 €
  - OP 37 : Police Municipale : 961 918 €
    - 21 immobilisations corporelles : 961 918 €
  - OP 38 Crèche : 13 500 €
    - 21 immobilisations corporelles : 13 500 €
  - OP 45 Vidéosurveillance : 425 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 425 000 €
  - OP 49 : Eglise : 25 574 €
    - 21 immobilisations corporelles : 25 574 €
  - OP 61 : Cimetière : 30 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 30 000 €
  - OP 62 Bâtiments 2015 : 368 300 €
    - 21 immobilisations corporelles : 368 300 €
  - OP 63 VRD 2015 : 864 500 €
    - 21 immobilisations corporelles : 864 500 €
  - OP 64 Environnement 2015 : 10 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 10 000 €
  - OP 65 : Matériel 2015 : 241 000 €
    - 21 immobilisations corporelles : 241 000 €
  
- **Recettes d'investissement : 3 853 792 €**
  - Recettes non affectées : 3 349 517 €
    - 001 Résultat d'investissement reporté : 478 923 €
    - 021 autofinancement prévisionnel : 958 422 €
    - 10 dotations, fonds divers, réserves : 409 172 €
    - 16 emprunts : 850 000 €
    - 024 produits des cessions immobilières : 500 000 €
    - 28 amortissements : 653 000 €
  - OP 49 : Eglise : 4 275 €
    - 13 subventions d'investissement : 4 275 €

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Débat :

**Cédric BONATO** revient sur le chapitre 011 : charges à caractère général. Sur le CA 2014 il est noté 2 356 0000 € et sur le BP 2 871 000 €, soit 22 % d'augmentation. Il demande des explications

**Pierre Maumejean** répond que les augmentations concernent les raccordements électriques, les locations mobilières en augmentation puisque pour satisfaire certaines associations, il a dû louer une salle pour notamment une association de danse qui était à l'école Charles Gros mais qui ne pouvait pas s'y installer, l'entretien des terrains puisque maintenant il y a en plus le terrain Mezy. Il y a les honoraires d'avocats suite à des procédures qui datent de l'ancienne équipe.

Il se souvient d'une réflexion de Richard Paulet, ancien élu qui reprochait à deux autres élus de l'opposition de dépenser de l'argent en faisant des actions contre M. Bonato, engendrant ainsi des frais de justice à la charge du contribuable. Il pense que le groupe de M. Bonato actuel a tendance à faire de même.

Revenant au BP, l'augmentation du chapitre Fêtes et Cérémonies est due aux achats de fleurs, de gerbes, au forum de développement économique, les médailles et les réceptions pour les sportifs méritants, les différentes manifestations culturelles. C'est un peu le budget de la Culture. Il note une augmentation de 79 000 € qui concerne les transports collectifs puisque le ramassage scolaire avec des petits bus n'est pas très opérationnel et coûte cher en matériel, en personnel, car il faut faire des navettes successives et incessantes puisque les mini bus comptent 9 places. Il est en train de lancer un marché de ramassage scolaire de sorties pour les écoles.

**Cédric BONATO** pointe les augmentations des contrats de prestation de service et demande des explications.

**Pierre Maumejean** parle du transport scolaire et il n'a rien à préciser d'autres. Il note une diminution notable des impôts et taxes de 103 000 € sur le BP précédent à 52 000 €. Il y a un rattrapage sur deux ans de la taxe spéciale au profit de la CCTC. On devrait passer sur l'annuité et revenir sur des sommes moindres et plus normales.

**Cédric BONATO** intervient sur les frais de réception qui de 18 000 € passe à 31 000 €, soit pratiquement 100 % d'augmentation.

**Pierre Maumejean** répond qu'il s'agit de la réception du Groupe Salins pour la réception de la Marianne d'Or, des manifestations organisées par la Culture, de la vie conviviale des gens reçues en Mairie, des manifestations organisées pour les sportifs méritants, des élèves ayant obtenu de très bons résultats au BAC, des réceptions autour du Préfet, de la Procureure de la République.

**Claude LAURIE** rappelle qu'il n'y a plus de déplacement à Paris.

**Pierre Maumejean** propose de communiquer toutes les factures à M. Bonato, s'il le souhaite.

**Cédric BONATO** intervient sur la publication avec une augmentation importante, qui de 14 990 € passe à 38 000 € en 6237 – Il demande au Maire s'il a écrit un livre sur la ville

**Pierre Maumejean** liste les dépenses et les publications :

La Gazette de Nîmes pour 160 000 €, le magazine des fetes Noel édition Gard, l'Art Vues pour 1 500 €, le Guide pour 1 200 €, le Guide de l'Eté pour 230 000 €, Midi Loisirs 1 300 €, Fémina pour 1 300 €, la Provence, plus la communication sur la Chapelle des Capucins et notamment le Kakémono, les insertions à la presse, radios, et tous les autres programmes.

**Cédric BONATO** revient sur les catalogues et imprimés. On passe de 16 000 € à 24 450 €, au 6236.

**Pierre Maumejean** répond qu'il s'agit des impressions du bulletin municipal, et des photocopies qui sont à la charge de la commune maintenant.

**Cédric BONATO** revient sur les fêtes et cérémonies où l'on passe de 24 000 € à 94 600 €.

**Pierre Maumejean** a déjà répondu à cette question.

**Cédric BONATO** demande des explications sur le 611 – contrat de prestation de service avec une augmentation de 25 %. On passe de 878 000 € à 1 050 000 €.

**Pierre Maumejean** répond qu'il s'agit du contrat avec la Société Nicollin, l'UNASS et des sorties. Il ajoute que concernant les véhicules, il a trouvé un parc délabré. 13 à 14 voitures sont à changer car en fin de vie. Il s'est orienté sur le système de location bien qu'on ne récupère pas la TVA de façon à avoir un parc qui sera toujours en état de fonctionnement. Il est prévu de louer des voitures hybrides pour la préservation de l'environnement.

**Cédric BONATO** demande si le marché informatique avec Echo Système est sur cette même ligne budgétaire.

**Pierre Maumejean** lui rappelle que c'est de l'investissement.

**Cédric BONATO** lui parle de la maintenance.

**Pierre Maumejean** indique que la maintenance est en chapitre 615-6. Concernant les prestations de service, on trouve la convention avec la SPA, la mise en place d'un audit téléphonique, les manifestations culturelles et le feu d'artifice qui vont se trouver sur cette ligne budgétaire, courant 2015 un chantier d'insertion. Figurent aussi les illuminations de Noël, les vérifications périodiques, un nouveau diagnostic amiante qui doit être réalisé, et enfin une dépense de 120 000 € pour les NAPS les ALAE et les ALSH. Toutes ces dépenses sont sur le 611.

**Cédric BONATO** passe au chapitre 12 – charges de personnel. On passe de 6 087 000 € à 6 274 514 €, soit 200 000 € d'augmentation. Il demande si cela correspond à des embauches supplémentaires.

**Pierre Maumejean** répond que sur les frais de personnel, on trouve un glissement vieillesse et technicité pour 65 000 €, la revalorisation des catégories C décidée par l'Etat pour 15 000 €, les NAPS qui coûteront 20 000 € en plus que l'année dernière qui étaient de 60 000 € soit 80 000 €, des embauches pour 60 000 € et les validations des services qui ont été demandées pour certaines depuis plusieurs années pour 40 000 €

**Cédric BONATO** comprend que 60 000 € correspond à 2 embauches.

**Pierre Maumejean** lui répond oui.

**Cédric BONATO** demande l'état du personnel au 31/12/2014 et où seront affectées les deux embauches.

**Pierre Maumejean** répond à la Police Municipale.

**Cédric BONATO** calcule que cela fait une augmentation de 600 000 € en 2 ans, soit 57 %

**Pierre Maumejean** pense que la sécurité des Aigues-Mortais n'a pas de prix.

**Cédric BONATO** ne parle pas de la Police Municipale, mais du ratio qui a complètement explosé. 57 % des recettes partent dans les frais de personnel.

**Pierre Maumejean** rappelle que les NAPS sont passés avec la réforme des rythmes scolaires et que M. Bonato, lors d'un Débat d'orientation budgétaire, avait dit que s'il fallait appliquer la réforme des rythmes scolaires à Aigues-Mortes, il faudrait augmenter les impôts de 2.5 %. L'équipe en place n'a pas souhaité augmenter les impôts pour les NAPS, tout en appliquant les rythmes scolaires et dans le respect du souhait de l'Education Nationale, c'est-à-dire en ne les transformant pas en une simple garderie.

**Cédric BONATO** intervient sur l'article 66 charges financières, au CA 2014 on note 210 116 € et au BP sont inscrits 445 000 € soit 112 % d'augmentation sur ces charges. Il demande si cela correspond à un emprunt.

**Pierre Maumejean** répond que sur le fonctionnement, il n'y a pas d'emprunt. On trouve les intérêts d'emprunt..

**Cédric BONATO** répond 210 000 € sur le CA 2014, 445 000 € sur le BP 2015.

**Pierre Maumejean** lit : Article 66 : intérêts réglés à l'échéance : 460 000 €. Le BP précédent élaboré par M. Bonato notait 483 700 €, soit la même somme et le même état d'esprit.

**Cédric BONATO** pense que c'est le document du CA qui est le plus important.

**Pierre Maumejean** estime M. Bonato a eu tendance à confondre BP et CA à une certaine époque. M. Bonato avait provisionné à hauteur de 483 700 €, et son Budget est en dessous.

**Cédric BONATO** réclame l'état de la dette et la répartition des emprunts.

**Pierre Maumejean** indique que le capital restant dû au titre des emprunts est légèrement inférieur à celui de 2014, et même à celui de 2008. La dette a même légèrement diminué en 2014. Afin de ne pas obérer les finances communales, il essaiera de limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas dépasser le capital restant dû actuel.

**Fabrice Labarussias** intervient sur les prévisions des charges financières chapitre 66. Il note qu'on peut prévoir une dépense en tenant compte de la capacité d'autofinancement. Dans la situation actuelle d'autofinancement négatif, le Maire n'aura d'autres choix que d'avoir recours systématiquement à l'emprunt, pour financer les projets d'investissement.

**Pierre Maumejean** ajoute qu'on peut parler de CA à CA donc il est prêt à accepter toutes les observations sur la fluctuation des prévisions en comparant le CA 2014 à celui qui sera édité en 2015, qui sera le reflet exact des dépenses et des recettes. Là en jouant sur le budget, et sur le compte administratif, cela n'est pas possible.

**Fabrice Labarussias** remarque qu'il y a un élément qui est édifiant, c'est le ratio n° 11. Les trois dernières années de la mandature de M.CB, ce ratio était sous la limite ses 10 ans d'endettement. Cette année, ce ratio repasse au-dessus de cette limite.



**Pierre Maumejean** lui rappelle qu'en 2008, le ratio était à 7.2

**Fabrice Labarussias** n'est pas d'accord, en 2008, le ratio était à 15.2.

**Pierre Maumejean** confirme le chiffre qu'il vient de lui communiquer. Il ajoute qu'à ce jour on est à 9-10, situation confortable sans emprunt. Le seul emprunt qui a été fait l'a été par M. Bonato en 2014, à la fin de son mandat.

**Fabrice Labarussias** remarque que le Maire n'a pas eu besoin d'emprunter puisqu'il n'a rien fait, hormis une ruelle.

**Pierre Maumejean** prend acte du fait que son groupe n'a rien fait depuis un an. Il n'approuve pas mais note la remarque.

**Jean Claude CAMPOS** s'excuse car il va quitter la séance et cite avant de partir deux hommes politiques : Charles de Gaulle qui a dit : « Seule compte l'honneur de la patrie » et François Mitterrand qui a dit : « après moi, il n'y aura plus d'hommes politiques, il n'y aura que des boutiquiers et des comptables »

Jean Claude CAMPOS quitte la salle en donnant procuration à P. Deville

**Pierre Maumejean** pense qu'en ce moment, les élus sont dans des comptes d'épiciers et d'apothicaire.

**Cédric BONATO** commente les recettes – chapitre 70 – Produits des services. Il note que le budget passe de 2 233 307 € à 2 772 100 €, soit une augmentation de 15 % et demande les recettes nouvelles prévues sur ce chapitre-là.

**Pierre Maumejean** renouvelle qu'il faut discuter de CA pour le CA et de BP pour le BP. Il pense que c'est trop facile de superposer les budgets. On parle de chiffres réels sur des chiffres prévisionnels et M. Bonato veut les comparer.

**Cédric BONATO** demande d'où vient cette augmentation de 15 % Le Maire a dû prévoir soit des recettes supplémentaires, soit une taxe qui va apporter un plus.

**Pierre Maumejean** indique que M. Bonato avait prévu 2 989 350 €, sans que personne ne lui parle du CA de l'année d'avant. IL pourrait demander à M. Bonato ce qu'il comptait en faire.

**Cédric BONATO** répond exactement comme lui. La sincérité des comptes.

**Fabrice Labarussias** intervient sur les dépenses d'investissement - chapitre 21 et demande la raison de l'absence d'écriture sur ces lignes budgétaires.

**Pierre Maumejean** que tout est reporté sur les autres opérations d'équipements à partir du chapitre 22.

**Fabrice Labarussias** indique qu'il n'y a absolument rien de mentionner sur ces lignes budgétaires dans les documents qu'on lui a fournis.

**Pierre Maumejean** propose de discuter des opérations des dépenses d'investissement une par une et demande à chaque fois s'il y a des observations à formuler.

- Opération 32 -Mairie où le Maire parle des toitures.
- Opération 33 – Centre Social

**Fabrice Labarussias** demande en quoi cela consiste

**Pierre Maumejean** indique qu'il s'agit de l'aménagement des locaux dans le centre social pour éviter que le Centre Médico Social parte au Grau du Roi comme il en avait l'intention vu le peu d'intérêt que l'ancienne équipe lui a porté pendant 6 ans, et ce sont leurs propos.

- Opération 37 – Police Municipale

**Fabrice Labarussias** demande si M. Le Maire a signé un avenant sur ce projet d'aménagement.

**Pierre Maumejean** lui répond que oui.

**Fabrice Labarussias** demande alors comment il a pu signer un avenant alors que le Maire a accusé son équipe lors du Débat d'Orientation Budgétaire de ne pas avoir pu boucler le budget.

**Pierre Maumejean** n'a jamais fait une telle accusation.

**Fabrice Labarussias** reformule sa question : sur le DOB le Maire les a accusé de ne pas avoir bouclé le budget et d'avoir fait un crédit de 500 000 €. Il le ramène page 167 du CA 2013 qui nécessitait un emprunt de 65 0000 €. Tous les élus l'ont voté l'année dernière et maintenant le Maire a signé un avenant sur ce projet. Comment le Maire veut-il ne pas dépasser le budget quand il signe lui-même a avenant ?

**Pierre Maumejean** répond que s'il construit une maison, en oubliant le toit, il signera un avenant. D'ailleurs la salle J. Demessieux correspond au même cas de figure.

- Opération 38 : Crèche
- Opération 45 : Vidéosurveillance
- Opération 49 : Eglise où **Pierre Maumejean** fait remarquer qu'il y a des fuites sur le bâtiment.

**Fabrice Labarussias** répond que si des travaux sont engagés par rapport à des fuites, cela est très bien, il y est favorable.

**Pierre Maumejean** est ravi de sa satisfaction. Il fait remarquer qu'il y aura des travaux pour des fuites sur l'Eglise, les bâtiments de la Mairie, la Salle J. Demessieux, la Chapelle, la crèche, sur l'école Gambetta où l'ancienne Mairie n'est pas intervenue pendant 6 ans.

**Fabrice Labarussias** « vous faites avec les moyens que vous aurez, avec les choix que vous ferez ». Il demande au Maire de ne pas perdre de vue que le plus gros investissement que son équipe a eu à faire était les travaux sur les deux écoles C. Gros, et ce fut une grosse surprise. L'état des écoles était dans un état lamentable, les enfants ont fait des infections urinaires parce que les toilettes étaient délabrées, des travaux ont été faits et c'est très bien si la ville en bénéficie.

**Pierre Maumejean** lui répond que personne ne conteste que des travaux à Charles Gros aient été faits, même s'ils ne sont pas tout à fait terminés vu l'état de la cour. Par contre, les bâtiments publics ont été laissés à l'abandon.

- Opération 61 – Cimetière

**Pierre Maumejean** fait remarquer qu'il n'y plus de places. Il en profite pour remercier l'équipe de M. Bonato qui a laissé un beau cadeau. Rien n'a été prévu, aucune étude.

**Fabrice Labarussias** a entendu dire que la Mairie allait acquérir auprès de la CCTC une parcelle mitoyenne.

**Pierre Maumejean** pense qu'il est mal informé.

**Fabrice Labarussias** estime qu'il y a urgence. Il peut même dire que sous le mandat de M. Bonato, il était prévue l'acquisition d'un terrain pour un nouveau cimetière.

**Pierre Maumejean** demande où est le projet car il n'a rien trouvé ? Il aurait été ravi de trouver ce projet qui aurait été à l'honneur de M. Bonato.

- Opération 62 – Bâtiments 2015 -

- Opération 63 – VRD

**Cédric BONATO** demande des explications sur les projets de rénovation au niveau de la ville et des VRD.

**Pierre Maumejean** indique qu'il s'agit de l'aménagement du Quai des Croisades, de la Nef du Roy, la Fontaine St Louis, la Place Général Duval, Chemin Esparon, rue J. Demessieux, le Clos des Gardians, rue des Roseaux....

- Opération 64 – Environnement

- Opération 65 – Matériel.

**Pierre Maumejean** propose de discuter des opérations des recettes d'investissement et demande s'il y a des observations à formuler.

**Cédric BONATO** sur le chapitre 16 Emprunts – demande pourquoi 850 000 € sont prévus. Quel type d'emprunt est envisagé, à quel taux et sur quelle durée.

**Pierre Maumejean** répond qu'il attend le vote du Budget pour avoir tous les éléments et lancer des consultations. Dans l'essentiel, c'est pour renflouer la résidence Marianne à hauteur de 500 000 €.

**Cédric BONATO** lui rétorque qu'il ne fallait pas signer d'avenant et ainsi faire des économies.

**Pierre Maumejean** n'est pas dans l'optique de laisser les services avec des bouts de chandelles, des chaises et du mobilier complètement délabré. Sans oublier, les parkings des voitures qui ont été oubliés et le manque de réseaux.

**Cédric BONATO** demande au Maire de lui fournir l'évaluation de France Domaine qui fixe le montant de la vente de la propriété de la Perception.

**Pierre Maumejean** lui répond que ses services ont fait la démarche mais il n'a pas encore la réponse. Quand M. Bonato était Maire, il l'a demandé et l'a eu, il peut d'ores et déjà avoir une base.

**Fabrice Labarussias** demande au Maire comment il a fait, sans nouvelle évaluation de France Domaine, pour réévaluer lui-même le prix de la vente de cette propriété à la baisse, soit 500 000 €

Vote :

Pour : 22. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Cédric Bonato, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

### **AFFAIRE N°20**

#### **TARIFS PARKING : MODIFICATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

En séance du 5 Mars 2009, le conseil municipal avait décidé de distinguer le prix des cartes d'abonnement au parking, c'est-à-dire :

- 25 € pour les Aigues-Mortais
- 40 € pour les habitants des Sables, et les commerçants non-résidents sur la Commune.

Or, les habitants des Sables sont des acteurs vivants de la vie économique de la Cité, et il paraît nécessaire de leur proposer une carte de parking au même prix que les Aigues-Mortais, soit 25 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

### **AFFAIRE N°21**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD**

**Rapporteur : Jean Claude BASCHIOU**

Il est rappelé l'arrêté du 5 Août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives

à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG. Conformément à l'article L 5211-250 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

**AFFAIRE N° 22**

**BILAN DU FONCIER 2014**

**Rapporteur : Patricia VAN DER LINDE**

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 précise que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte qu'aucune acquisition ni cession n'a eu lieu au cours de l'année 2014.

Le conseil municipal est invité à prendre acte.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

**Affaire n° 23**

**BILAN DES MARCHES PUBLICS 2014**

**Rapporteur : M. le Maire**

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés publics passés en 2014 (annexé).

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette information.

Le conseil municipal prend acte.

#### **AFFAIRE N° 24**

#### **INFORMATIONS DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR :**

**Pierre Maumejean** informe les élus des décisions prises par délégation de pouvoir. Il s'agit donc des n° :

- 2015/9 qui fixe Les tarifs d'entrée 2015 de la manifestation Festival Marguerite, organisée par la Commune du 4 au 10 Juillet 2015 sont fixés comme suit :

- 4 Juillet :

19 euros et 15 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 5 Juillet :

12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 6 Juillet :

12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 7 Juillet :

15 euros et 12 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 8 Juillet :

Tarif unique Jeune Public : 3 euros.

22h : soirée théâtre : 12 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC.

- 10 Juillet :

15 euros et 10 euros pour les AM et résidents de la CCTC. Gratuité pour les moins de 7 ans.

- 2015/10 qui concède à M. et Mme Elyan REBOUL, dans le columbarium une case pour une durée de trente ans, moyennant la somme de 800 €.

- 2015/11 qui concède à M. Bernard PONS dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

- 2015-12 qui concède à M. et Mme Henry RAVETA dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

- 2015-13 qui concède à M. Jean François DUVAL dans le cimetière, une concession pour une durée de cinquante ans, moyennant la somme de 91.47 €

#### **Affaire n° 25**

#### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BROCANTE**

Rapporteur : Marielle NEPOTY

L'article L 1411-12 du CGCT précise les 3 situations pouvant susciter la mise en place d'une procédure de délégation de service public simplifiée (DSP) :

a) Lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise ;

b) Lorsque ce service est confié à un établissement public et à condition que l'activité déléguée figure expressément dans les statuts de l'établissement ;

c) Lorsque le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000 euros ou que la convention couvre une durée non supérieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 euros par an. Toutefois, dans ce cas le projet de délégation est soumis à une publicité préalable ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 1411-2.

Cette procédure succincte doit impérativement comporter la délibération de l'assemblée délibérante acceptant le principe de la délégation de service public.

Aussi est-il proposé au conseil municipal

- D'autoriser le recours à la procédure de délégation simplifiée pour la gestion et l'exploitation d'un marché à la brocante et aux puces sur Aigues-Mortes.
- D'adopter le cahier des charges de ladite délégation de service public qui demeurera annexé à la présente

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Débat :

Marielle NEPOTY précise que quelques modifications ont été apportées au cahier des charges :

- article 3-6 : règlement du marché à la brocante et puces. A été rajouté que celui-ci est ouvert aux particuliers et aux aigues-mortais. Ont été supprimées les 4 lignes faisant référence au détail de marchandises.

- article 4-2 : une ligne a été rajoutée mentionnant un tarif pour les particuliers aigues-mortais en veillant à conserver la gratuité pour les enfants d'Aigues-Mortes sous la surveillance de leurs parents.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

#### Vote :

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 21 h

<b>Le Maire,</b>		<b>Gilles Traullet</b>
<b>Noémie Claudel</b>	<b>Philippe Cathala</b>	<b>Marielle Nepoty</b>
<b>Arnaud Fourel</b>	<b>Patricia Van der Linde</b>	<b>Jean Claude Campos</b>
<b>Jeannine Soleyrol</b>	<b>Claude Laurie</b>	<b>Patrice Deville</b>
<b>Alain Baillieu</b>	<b>Jean Claude Baschiou</b>	<b>Ariane Molluna</b>
<b>Michel Leblanc</b>	<b>Véronique Bonvicini</b> <i>Secrétaire de séance</i>	<b>Hélène Thélène</b> <i>Absente</i>
<b>Olivier Betrand</b>	<b>Sabine Rous</b>	<b>Maguelone Chareyre</b>
<b>Christelle Bertini</b>	<b>Nathalie Theodose</b>	<b>Cédric Bonato</b>
<b>Rachida Bouteiller</b>	<b>Amandine Jacinto</b>	<b>Alexandra Bonnet</b>
<b>Fabrice Labarussias</b>	<b>Guillaume Ber</b>	<b>Stéphane Pignan</b>